



Conseil communal  
Ste-Croix

---

## Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal No 21-06

### Etude préliminaire liée à l'interface de la gare

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 21-06 s'est réunie le lundi 31 mai à 19h00 à la salle du Mont des Cerfs. Elle était composée de Messieurs Eric Jutzet ( en remplacement de Madame Isabelle Dessonnaz), Pierre-Alain Gerber, Thierry Dumoulin, Laurent Buchs, Alain Bonnevaux et le soussigné. Hugues Gander était excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission remercie ces personnes pour les renseignements fournis à la commission.

Par décret du 3 juillet 2019, le Canton s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement les communes dans le développement d'interfaces de transports régionaux. Pour information, « Les interfaces de transports contribuent à optimiser le passage d'un moyen de transport à un autre. Il faut cependant plus qu'un parking-relais. Pour rendre ces interfaces plus attrayantes, des services d'autopartage, de vélopartage ainsi que des infrastructures pour la marche et le vélo sont nécessaires en plus des moyens de transport conventionnels tels que la voiture et les transports publics. Il est également important que ces interfaces de transport soient bien intégrés dans leur environnement spatial et conçus de manière attrayante en termes de développement urbain. Quelques commerces et services au point de transfert sont un petit plus pour les voyageurs. Dans tous les cas, le développement de l'urbanisation peut être encouragé à proximité des interfaces de transports. Ces dernières deviennent ainsi des lieux de travail et de résidence bien desservis. (www.mobilservice.ch, 02 03 2021) »

La Municipalité a décidé d'aller de l'avant, car les études préliminaires sont subventionnées et permettront d'initier des aménagements valorisant l'ensemble des transports sur l'espace public communal. Un premier montant (très approximatif) figure déjà dans le plan d'investissement 2020-2025 , projet n° 48, Aménagement « Gare Travys » et P+R.

L'étude préliminaire sera réalisée par deux groupes de travail, l'un décisionnel, l'autre technique. Dans chacun d'eux, l'Etat de Vaud, Travys, la commune de Sainte-Croix seront représentés. Cette étude se déroulera en 4 étapes, soit :

1. Identification des besoins et des contraintes
2. Concept d'organisation de l'interface
3. Avant-projet du concept retenu
4. Chiffrage du de l'avant-projet

Sur la base d'un cahier des charges élaboré par le Canton, les bureaux Team Plus (urbanisme) et BR + (génie civil) seront mandatés pour réaliser l'avant-projet si le préavis est accepté. Il en va de même pour la subvention de CHF 53'500.- dépendant de la signature d'une convention entre la Commune et le Canton.

Le périmètre potentiel inclu dans l'avant-projet comprend des terrains appartenant à la commune et à TRAVYS. Il figure sur une carte à la page 3 du préavis. Il a été relevé que la zone de parking sur le terrain de TRAVYS pouvait évoluer.

Finalement, selon une première projection, l'étude préliminaire pourrait se dérouler sur 9 mois.

La commission souhaite que les futurs aménagements du secteur de la gare donnent une image attractive et dynamique de notre commune.

#### EN CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser l'étude préliminaire liée à l'interface de la gare de Sainte-Croix ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 107'000.0**. Le compte 9170.21.06 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 300.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2022.

L'influence sur le budget pour la partie à charge de la Commune de CHF53'500.00 environ sera de l'ordre de CHF 11'500.00 la première année en tenant compte des intérêts (1.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente CHF 11'185.00 avec une annuité constante.

Ste-Croix, le 12 juin 2021

Au nom de la commission,  
Le rapporteur



Jean-Bruno Wettstein